

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 15 Février 2001.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté deux projets de délibération du congrès, deux délibérations du gouvernement et vingt huit arrêtés, le communiqué suivant est diffusé :

Les arrêtés adoptés par le gouvernement concernent pour l'essentiel des décisions relatives à l'autorisation de la pratique du démarchage et de la vente à domicile, à l'exonération de la taxe générale à l'importation en faveur de matériels destinés à la réalisation d'opérations primées par le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (C.T.M.E.) pour les communes de Bourail et Poya.

Par ailleurs, le gouvernement a habilité son président à signer une convention entre la Nouvelle-Calédonie et France Câble Radio relative à la concession de la licence exclusive d'exploitation des moyens d'accès aux réseaux extérieurs des télécommunications.

Enfin, le gouvernement a arrêté deux projets de délibération à déposer sur le bureau du congrès concernant notamment l'attribution de subventions pour la mise en place et le développement du sport de haut niveau ainsi que des subventions pour les manifestations sportives.